

Société Civile Professionnelle
Gérard TREIBER
Pierre JULIEN
Nathalie NONCLERCQ-REGINA
Jérôme LALEURE
Huissiers de Justice associés
1 Rue du Châtaignier
Le CANNES CENTER
BP 270
06400 CANNES

E1700000106
Annexe 6 - 40 pages

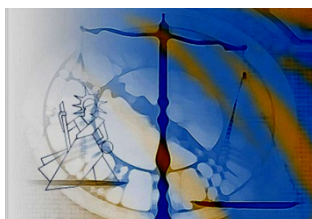
Standard 04 92 99 58 88
Constat 04 92 99 58 80

Horaires d'ouverture
Du Lundi au Vendredi
De 09h00 à 12h00
De 14h00 à 18h00

Site Internet
www.huissiers06.com
Païement par CB et téléphone

Références
1705220024

PROCES VERBAL DE CONSTAT



COUT DE L'ACTE

Emolument	300,00
Transport art A444-48	7,67
Total H.T.	307,67
TVA 20,00%	61,53
Taxe forfaitaire art.annexe 4-8.1-3	14,89
Total T.T.C	384.09

TROIS CENT QUATRE VINGT
QUATRE EUROS NEUF CTS

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le VINGT QUATRE MAI

A LA REQUETE DE :

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, dont le siège social est Place Bernard Cornut Gentille, CS 50044 – 06414 Cannes Cedex, prise en la personne de son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

LEQUEL M'A FAIT EXPOSER PAR MADAME MARIE PIZEPAN DU SERVICE PÔLE CYCLES DE L'EAU SIS A CANNES LA BOCCA 28 BLD DU MIDI :

« La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins lance un dossier de Déclaration d'Intérêt Général pour l'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière sur les communes de Cannes, du Cannet et de Mougins.

Cette procédure est soumise à enquête publique ; la réglementation impose d'afficher l'avis d'enquête publique au format A2 sur la voie publique.

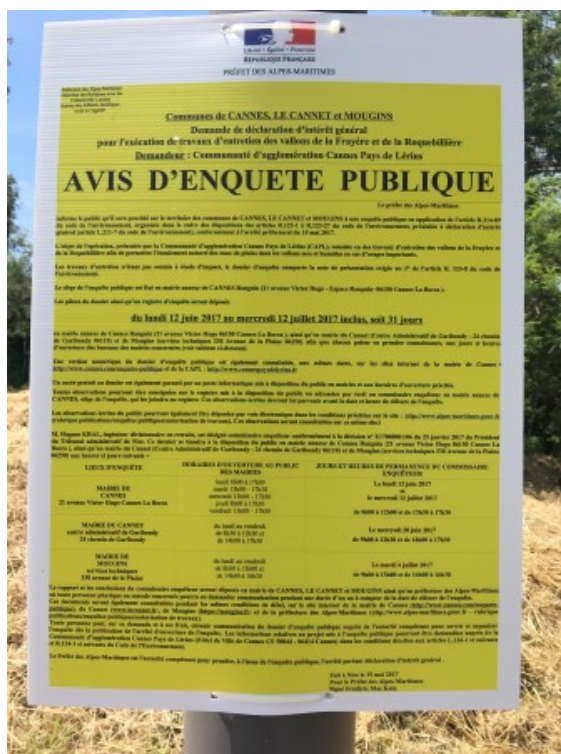
Je juge opportun pour la préservation des droits de la requérante de faire procéder à toute constatation utile et vous requiers à ces fins. »

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Pierre JULIEN, Licencié en droit, Maître es-droit privé, Huissier de Justice associé au sein de la Société Civile Professionnelle Gérard TREIBER, Pierre JULIEN, Nathalie NONCLERCQ-REGINA et Jérôme LALEURE, Sandrine NUNES DE ABREU, Huissier de Justice Collaborateur, titulaire d'un office d'Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de GRASSE, à la Résidence de CANNES, y demeurant 1 Rue du Châtaignier, soussigné,

Me suis transporté ce jour à 06400 Cannes et 06150 Cannes La Bocca, où étant à partir de treize heures quarante-cinq, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Affiche A2 :



Plan de Localisation :



Localisation des affiches A2 sur la commune de Cannes

Réalisée par : MP

Date : 18/05/2017

Echelle : 1/ 10000



4 | Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
CS 50 044 - 06414 Cannes Cedex
Tél : 04 89 82 27 00 - Fax : 04 89 82 27 20
www.paysdelerins.fr

1 - Stade Pierre de Coubertin : 14 : 28



2 - Francis Tonner : 14 : 25



3 -Ecole René Goscinny : 14 : 40



5 – Pont Avenue des Buissons Ardents : 14 : 43



6 – Confluence : 14 : 35



7 – Cimetière Abadie : 14 : 48



9 – Ecole Maternelle Mistral : 15 : 00



16 – Boulevard Leader : 13 :45



17 – Boulevard des Iles : 14 : 10



18 – Résidence du Midi : 14 : 15



Ceci étant les seules constatations qui m'aient été demandées, je me suis retiré à quinze heures et de tout ce qui précède j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

A blue circular stamp of a bailiff's office. The text around the stamp reads "Prézet JULIEN - Huissier de Justice Associé" and "Cannes (A.-M.)". The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a scale and a sword. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink.

POLICE MUNICIPALE

Rue De Cannes
Police Drive
tél. : 0493692022
fax : 0493453499

Rapport N° 613/2017

Objet : Rapport de constatation
d'affichages sur la Commune de Le
Cannet.

Nb Copie	Destinataires
1	Monsieur Alain CHERQUI Directeur de la Police Municipale
1	Archives Police Municipale

CHRONO PM N°

M^{me} le Député-Maire OPJ

Dossier P.M.



A Le Cannet le mercredi 24 mai 2017

RAPPORT D'INFORMATION

En l'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai

-- Nous soussigné(s), DELPLANG Christophe Brigadier-Chef Principal, PEUCH FRANCK Brigadier-Chef Principal --
-- Agent(s) de Police Judiciaire Adjoint(s) --
-- En résidence à la Police Municipale de Le Cannet --
-- Dûment assermentés et agréés par Monsieur le Procureur de la République --
-- Vu les articles 21 et suivants, D 15, 429 et 537 du Code de Procédure Pénale --
-- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et munis des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes --

--Ce jour, de patrouille de surveillance voie publique, sur nos motocyclettes de service sérigraphie « Police Municipale » ayant pour indicatifs radio BM3, BM8 et de patrouille sur l'ensemble de la Commune de Le Cannet, constatons l'affichage d'avis d'enquête publique, comme suit : ----

--A **15h30**, de passage, **Impasse de l'Aubarède** face au Centre Technique Municipal, constatons l'affichage d'un AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE, concernant demande de déclaration d'intérêt général pour l'exécution de travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière à la demande de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (voir planche photographique) ----

--A **15h40**, de passage **Avenue de la Borde** à la hauteur de l'établissement à l'enseigne « LEADER PRICE », constatons l'affichage d'un AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE, concernant demande de déclaration d'intérêt général pour l'exécution de travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière à la demande de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (voir planche photographique) ----

--A **15h45**, de passage Avenue **Boulevard Jean Moulin** à la hauteur de l'**intersection** formée par l'**Avenue Michel Jourdan**, face à l'établissement à l'enseigne « LEADER PRICE », constatons l'affichage d'un AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE, concernant demande de déclaration d'intérêt général pour l'exécution de travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière à la demande de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (voir planche photographique)----

--Rédigeons le présent rapport pour information ----

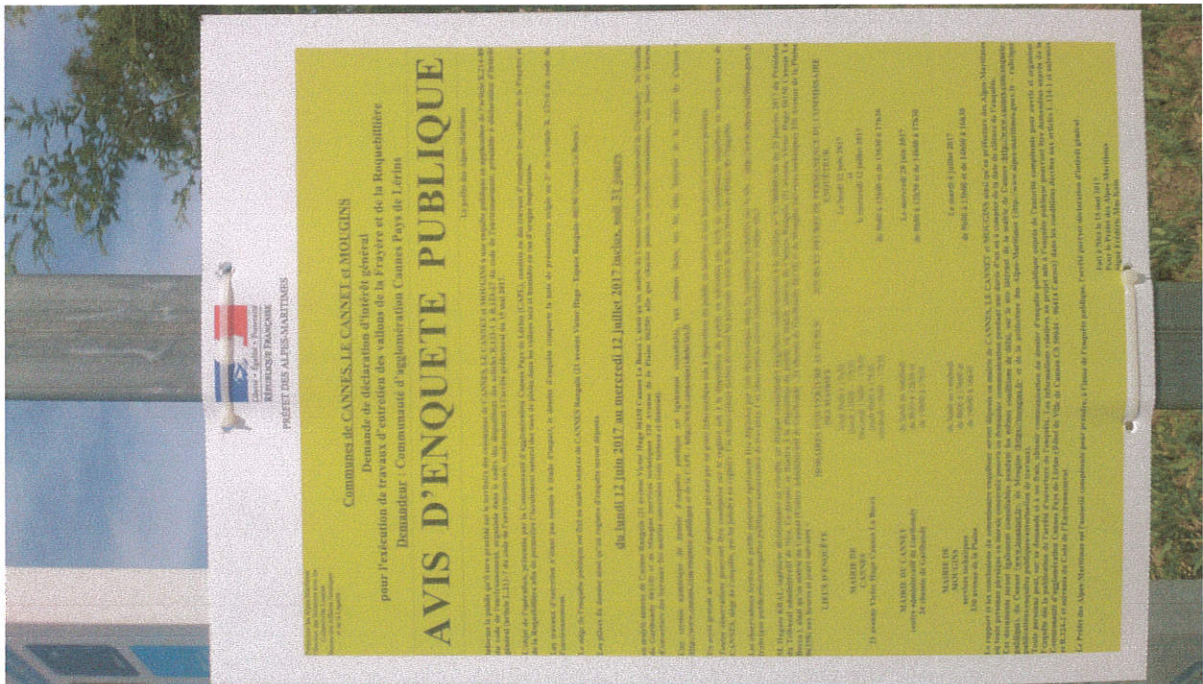
Agent rédacteur
DELPLANG Christophe
Brigadier-Chef Principal

Agent assistant
PEUCH FRANCK
Brigadier-Chef Principal

Affichage rapport N°613/2017 en date du 24/05/2017 à 15h30, Impasse de l'Aubarède face Centre Technique Municipal



Gros plan de l'affichage (Même adresse)



Affichage rapport N°613/2017 en date du 24/05/2017 à 15h40, avenue de la Borde face L'établissement LEADER PRICE



Affichage rapport N°613/2017 en date du 24/05/2017 à 15h45, angle boulevard Jean Moulin / Avenue Michel Jourdan, face établissement LIDL





763 Chemin des Cabrières
06250 MOUGINS
Tél. : 04 92 92 22 22
fax : 04 92 92 57 29

Rapport N° Brouillon

Lieu : Avenue De L Aubarede chemin du Refuge
- 06250 MOUGINS (France)

Affaire : CACPL

Objet : Affichage d'avis d' enquête publique

Natif :

/



RAPPORT DE CONSTATATION

En l'an deux mille dix-sept, le vingt quatre Mai à dix-sept heures et treize minutes,

--- Je soussigné(e), BRUCHLIN Jean Luc Chef de Service de Police Municipale Principal de 1ère classe, ---

--- Assisté(e) de , ---

--- Agent(s) de police judiciaire adjoint, ---

--- En résidence à la Police Municipale de MOUGINS ---

--- Dûment assermenté(e) et agréé(e) par M. le Procureur de la République et M. le Préfet ---

--- Vu les articles 21/2°, 21-2, D15, 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale, ---

--- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---

--- Vu l'Article L123-3 du Code de l'Environnement

--- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et muni(s) des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes ---

Saisine:

Le mercredi 24 mai 2017, sommes requis par la Préfecture des Alpes-Maritimes par le biais de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins en vue de certifier l'apposition d'un avis d'enquête publique sur plusieurs points de la commune.

Constatations et mesures prises:

Conformément à l'article L123-3 du Code de l'Environnement et aux ordres reçus, nous nous sommes rendus sur les différents lieux définis par la CACPL et avons effectivement constaté la présence des affiches prises en photos (voir pièces jointes).

Nous avons également pris une photo de l'affiche en question.

BRUCHLIN Jean Luc, Chef de Service de Police Municipale Principal de 1ère classe à la ville de MOUGINS

Intervenants :

Destinataires :

Nb Copies	Destinataire
1	Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes
1	Monsieur le Maire
1	Monsieur le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité
1	Monsieur le Commissaire enquêteur
1	Monsieur le Directeur Général des services de la ville de MOUGINS
1	Monsieur le Directeur de la Police Municipale de MOUGINS
1	Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de MOUGINS
1	Archives PM

Date de clôture : Le 24 mai 2017

Vu pour être transmis
(Cachet & Signature)





10: Mairie Annexe



11 : Carrefour Market





12 : Parking Ecole des Cabrières



13 : St Bazile (Boulangerie Le Pain d'Olivier)





(de l'autre côté de l'entrée)

14 : Carrefour Market



19 : déchetterie

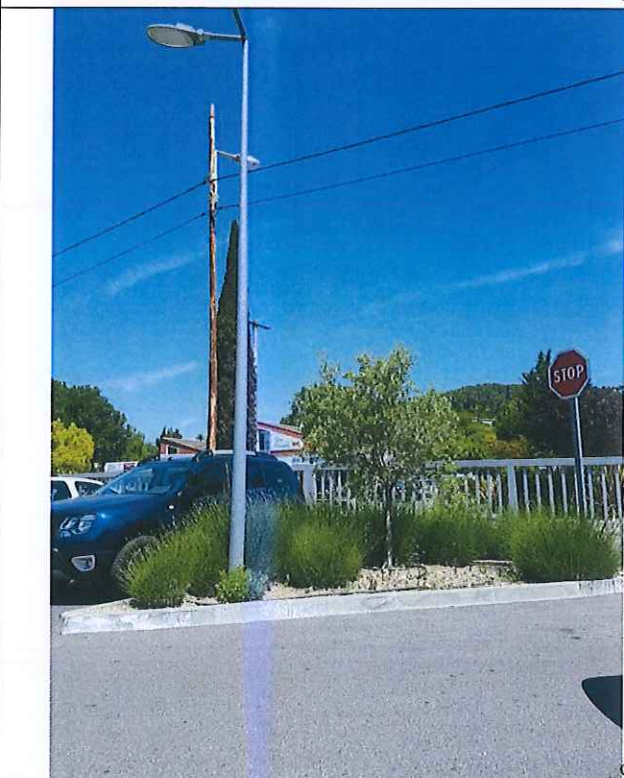


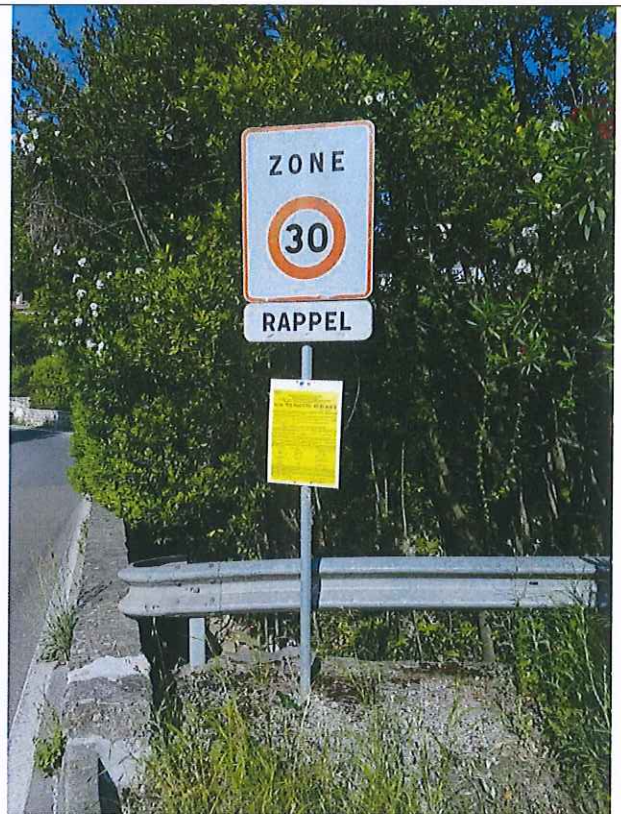
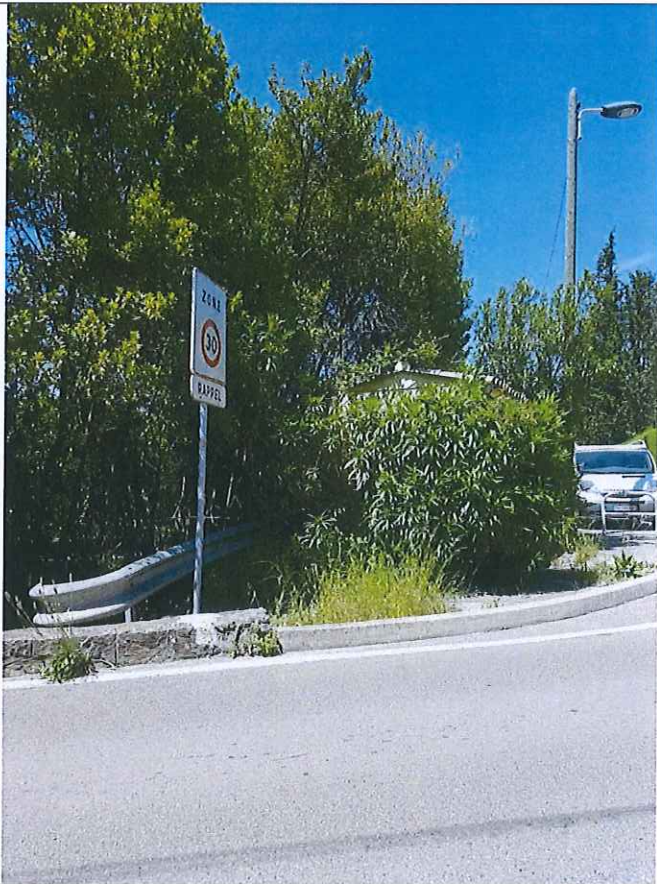
Mont romain



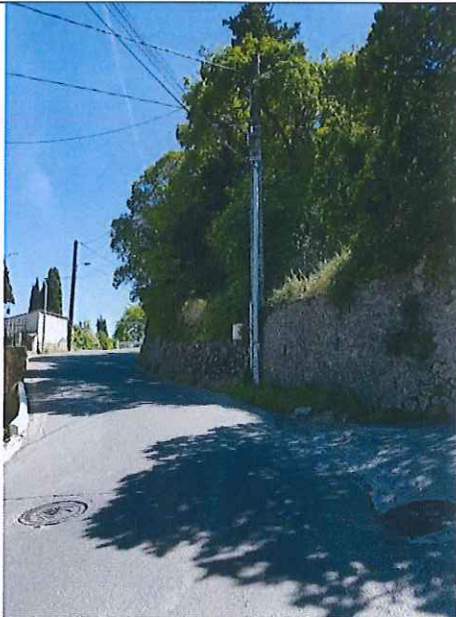


21 : Ecole St martin





23 : ponceau





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des Relations avec les
Collectivités Locales
Bureau des Affaires Juridiques
et de la Légalité

Communes de CANNES, LE CANNET et MOUGINS

**Demande de déclaration d'intérêt général
pour l'exécution de travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière**
Demandeur : Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire des communes de CANNES, LE CANNET et MOUGINS à une enquête publique en application de l'article R.214-89 du code de l'environnement, organisée dans le cadre des dispositions des articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, préalable à déclaration d'intérêt général (article L.211-7 du code de l'environnement), conformément à l'arrêté préfectoral du 15 mai 2017.

L'objet de l'opération, présentée par la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL), consiste en des travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière afin de permettre l'écoulement naturel des eaux de pluies dans les vallons secs et humides en cas d'orages importants.

Les travaux d'entretien n'étant pas soumis à étude d'impact, le dossier d'enquête comporte la note de présentation exigée au 2° de l'article R. 123-8 du code de l'environnement.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie annexe de CANNES Ranguin (21 avenue Victor Hugo - Espace Ranguin- 06150 Cannes La Bocca).

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés

du lundi 12 juin 2017 au mercredi 12 juillet 2017 inclus, soit 31 jours

en mairie annexe de Cannes Ranguin (21 avenue Victor Hugo 06150 Cannes La Bocca), ainsi qu'en mairie du Cannet (Centre Administratif de Garibondy - 24 chemin de Garibondy 06110) et de Mougins (services techniques 330 Avenue de la Plaine 06250) afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture des bureaux des mairies concernées (voir tableau ci-dessous).

Une version numérique du dossier d'enquête publique est également consultable, aux mêmes dates, sur les sites internet de la mairie de Cannes + <http://www.cannes.com/enquete-publique> et de la CAPL : <http://www.cannespaydelerins.fr>

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique mis à disposition du public en mairies et aux horaires d'ouverture précités.

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie annexe de CANNES, siège de l'enquête, qui les joindra au registre. Ces observations écrites devront lui parvenir avant la date et heure de clôture de l'enquête.

Les observations écrites du public pourront également être déposées par voie électronique dans les conditions précitées sur le site : <http://www.alpes-maritimes.gov.fr> (rubrique publications/enquêtes publiques/autorisation de travaux). Ces observations seront consultables sur ce même site

M. Hugues KRAL, ingénieur divisionnaire en retraite, est désigné commissaire enquêteur conformément à la décision n° E17000001/06 du 25 janvier 2017 du Président du Tribunal administratif de Nice. Ce dernier se tiendra à la disposition du public en mairie annexe de Cannes Ranguin (21 avenue Victor Hugo 06150 Cannes La Bocca), ainsi qu'en mairie du Cannet (Centre Administratif de Garibondy - 24 chemin de Garibondy 06110) et de Mougins (services techniques 330 Avenue de la Plaine 06250) aux heures et jours suivants +

LIEUX D'ENQUÊTE	HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES MAIRIES	JOURS ET HEURES DE PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
MAIRIE DE CANNES 21 avenue Victor Hugo Cannes La Bocca	lundi 8h00 à 17h30 mardi 13h00 - 17h30 mercredi 13h00 - 17h30 jeudi 8h00 à 17h30 vendredi 13h00 - 17h30	Le lundi 12 juin 2017 et le mercredi 12 juillet 2017 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
MAIRIE DU CANNET centre administratif de Garibondy 24 chemin de Garibondy	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30	Le mercredi 28 juin 2017 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
MAIRIE DE MOUGINS services techniques 330 avenue de la Plaine	du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h30	Le mardi 4 juillet 2017 de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés en mairie de CANNES, LE CANNET et MOUGINS ainsi qu'en préfecture des Alpes-Maritimes où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant les mêmes conditions de délai, sur le site internet de la mairie de Cannes ; <http://www.cannes.com/enquete-publique>, du Cannet (www.lecannet.fr), de Mougins (<https://mougins.fr>) et de la préfecture des Alpes-Maritimes (<http://www.alpes-maritimes.gov.fr> - rubrique publications/enquêtes publiques/autorisation de travaux).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Les informations relatives au projet mis à l'enquête publique pourront être demandées auprès de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (Bâtiment de Ville de Cannes CS 50044 - 06414 Cannes) dans les conditions décrites aux articles L.124-1 et suivants et R.124-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Le Préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre, à l'issue de l'enquête publique, l'arrêté portant déclaration d'intérêt général.

Fait à Nice le 15 mai 2017
Pour le Préfet des Alpes-Maritimes
Signé Frédéric Mac Kain

Société Civile Professionnelle
Gérard TREIBER
Pierre JULIEN
Nathalie NONCLERCQ-REGINA
Jérôme LALEURE
Huissiers de Justice associés
1 Rue du Châtaignier
Le CANNES CENTER
BP 270
06400 CANNES

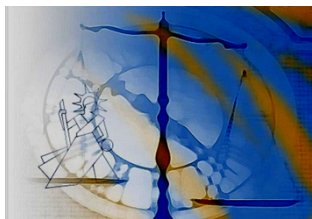
Standard 04 92 99 58 88
Constat 04 92 99 58 80

Horaires d'ouverture
Du Lundi au Vendredi
De 09h00 à 12h00
De 14h00 à 18h00

Site Internet
www.huissiers06.com
Païement par CB et téléphone

Références
1707110037

COPIE



COÛT DE L'ACTE

Emolument	300,00
Transport art A444-48	7,67
Total H.T.	307,67
TVA 20,00%	61,53
Taxe forfaitaire art.annexe 4-8.1-3	14,89
Total T.T.C	384.09

TROIS CENT QUATRE VINGT
QUATRE EUROS NEUF CTS

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le DIX SEPT JUILLET

A LA REQUETE DE :

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, dont le siège social est Place Bernard Cornut Gentile - CS 50044 à 06400 Cannes, prise en la personne de son administrateur, le conseil communautaire, domicilié en cette qualité audit siège.

LEQUEL M'A FAIT EXPOSER PAR MADAME MARIE PIZEPAN :

« La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins a lancé un dossier de déclaration d'intérêt général pour l'entretien des vallons de Roquebilière et de la Frayère.

Cette procédure est soumise à l'enquête publique.

La réglementation impose d'afficher l'avis d'enquête publique au format A2 sur la voie publique.

Vous avez constaté cet affichage le 24 mai 2017 et ces panneaux doivent être déposés.

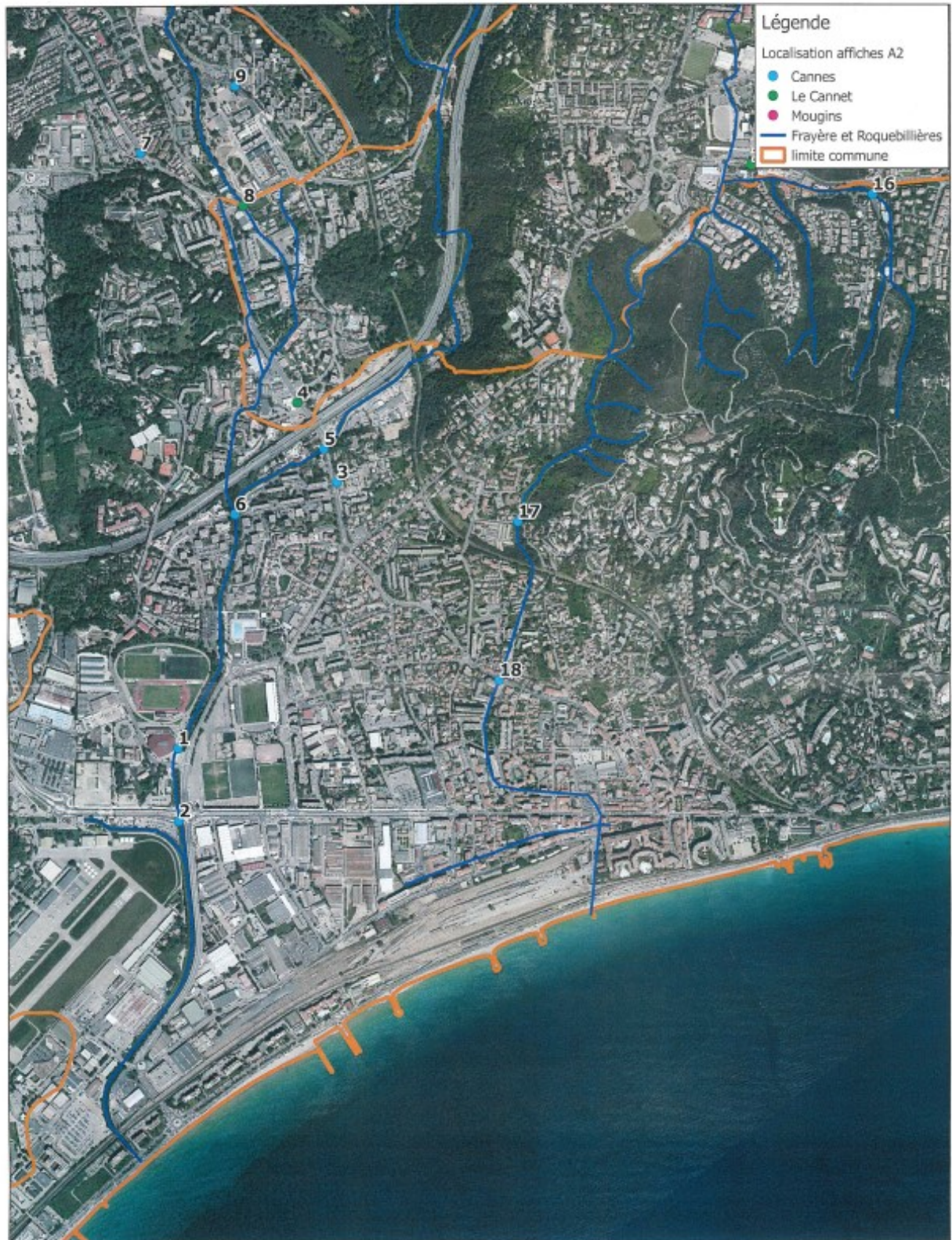
Avant qu'ils ne le soient je juge opportun pour la défense éventuelle des droits de la requérante de faire constater la pérennité de leur affichage et vous requiers à ces fins.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Pierre JULIEN, Huissier de Justice associé au sein de la Société Civile Professionnelle Gérard TREIBER, Pierre JULIEN, Nathalie NONCLERCQ-REGINA et Jérôme LALEURE, Sandrine NUNES DE ABREU, Huissier de Justice Collaborateur, titulaire d'un office d'Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de GRASSE, à la Résidence de CANNES, y demeurant 1 Rue du Châtaignier, soussigné,

Me suis transporté ce jour et successivement, à partir de dix heures quinze, Commune de Cannes 06400, aux adresses ci-après précisées où j'ai procédé aux constatations suivantes en présence de l'exposante et de Monsieur Mathieu Comte :

-Plan de situation -



Localisation des affiches A2 sur la commune de Cannes

Réalisée par : MP

Date : 18/05/2017

Echelle : 1/ 10000



-Avis d'Enquête Publique-



Alpes - Méditerranée
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
ALPES-MARSEILLE

Communes de CANNES, LE CANNET et MOUGINS
Demande de déclaration d'intérêt général
pour l'exécution de travaux d'entretien des vallées de la Frayère et de la Raspahillère
Demandeur : Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes

Informé le public qu'il sera procédé, sur la territoire des communes de CANNES, LE CANNET et MOUGINS à une enquête publique en application de l'article R.123-6 du Code de l'Environnement, organisée dans le cadre des dispositions des articles R.111-1 à R.115-37 du Code de l'Environnement, relatives à la déclaration d'intérêt général (article L.121-1 du Code de l'Environnement), conformément à l'article 1er du décret du 13 mai 2017.

L'objet de l'enquête, présentée par la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.P.L.), consiste en des travaux d'entretien des vallées de la Frayère et de la Raspahillère afin de permettre l'écoulement normal des eaux de pluie dans les vallées sans encombre et en évitant les risques d'inondation.

Les travaux d'entretien s'étant pas encore à l'état d'impact, le dossier d'enquête comporte le titre de présentation visé au 2° de l'article R. 123-6 du Code de l'Environnement.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège social de CANNES Rougès (21 avenue Victor Hugo - Espace Rougès 06100 Cannes La Bocca).

Les plans de dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés

de lundi 12 juin 2017 au mercredi 12 juillet 2017 inclus, soit 31 jours

au siège social de Cannes Rougès (21 avenue Victor Hugo 06100 Cannes La Bocca), ainsi qu'au siège de Cannes (Centre Administratif de Caribaudy - 24 avenue de Caribaudy 06100) et de Mougins (Centre technique 200 Avenue de la Plage 06400) afin que chacun puisse en prendre connaissance, en joindre et laisser d'éventuels commentaires ou observations (pour toutes les communes).

Tous les documents de l'enquête publique en agglomération sont consultables, aux mêmes dates, sur le site Internet de la mairie de Cannes : <http://www.cannes.com/enquete-publique> et de la C.A.P.L. : <http://www.cannespagetourisme.fr>

Tous renseignements ou demandes d'explication peuvent être adressés au service d'information du public au siège social de Cannes (Centre Administratif de Caribaudy - 24 avenue de Caribaudy 06100) et de Mougins (Centre technique 200 Avenue de la Plage 06400) aux heures et jours suivants :

LIENS D'ENQUÊTES	HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC	JOURS ET HEURES DE PERFORMANCE DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
Mairie de CANNES 21 avenue Victor Hugo Cannes La Bocca	lundi 09h00 - 17h00 mardi 10h00 - 17h00 mercredi 10h00 - 17h00 jeudi 09h00 - 17h00 vendredi 10h00 - 17h00	Le lundi 12 juin 2017 et le mercredi 12 juillet 2017 de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
Mairie de LE CANNET Centre Administratif de Caribaudy 24 avenue de Caribaudy	du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00	Le mercredi 14 juin 2017 de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
Mairie de MOUGINS Centre technique 200 Avenue de la Plage	du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00	Le mardi 13 juillet 2017 de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés au siège de CANNES, LE CANNET et MOUGINS ainsi qu'au préfet des Alpes-Maritimes et dans certains bureaux de mairie concernés pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables pendant les mêmes conditions de délai, sur le site Internet de la mairie de Cannes (<http://www.cannes.com/enquete-publique>), de Cannes (Centre Administratif de Caribaudy - 24 avenue de Caribaudy - 06100) et de Mougins (<http://www.cannespagetourisme.fr>) et de la préfecture des Alpes-Maritimes (<http://www.alpes-marseille-paca.fr>) - enquête publique/enquete-publique/agglomeration de Cannes).

Tous renseignements, sur ce dossier et à cet égard, s'adressent au service d'information du public de l'enquête publique auprès de l'enquêteur public chargé et responsable de la publication de l'acte d'ouverture de l'enquête. Les informations relatives au projet ont l'enquête publique peuvent être demandées auprès de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (Siège de Ville de Cannes CE 06004 - 06114 Cannes) dans les conditions décrites aux articles L. 121-1 et suivants et R.124-1 du Code de l'Environnement.

Le Préfet des Alpes-Maritimes est l'interlocuteur compétent pour prendre, le Titre de l'enquête publique, l'acte qui fait déclarer d'intérêt général.

Fait à Nice le 14 mai 2017
Pour le Préfet des Alpes-Maritimes
Christophe MARIANO

Vallon de Roquebilière -

- point 16 : **Boulevard Leader** (10h25) :



- point 17 : **Boulevard des Iles** (10h30) :



- point 18 : **Résidence du Midi** (10h38) :



Vallon de la Frayère -

- point 3 : **Ecole René Goscinny** (10h43) :



- point 5 : **Pont Avenue des Buissons Ardents** (10h43) :



- point 9 : **Ecole maternelle Mistral** (10h45) :



- point 7 : **Cimetière Abadie** (10h47) :



- point 6 : **Confluence** (10h50) :



- point 1 : **Stade Pierre de Coubertin** (10h52) :



- point 2 : **Avenue Francis Tonner** (10h58) :



Ceci étant les seules constatations qui m'aient été demandées, je me suis retiré à dix heures cinquante-cinq et de tout ce qui précède j'ai rédigé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

POLICE MUNICIPALE

Rue De Cannes
Police Drive
tél. : 0493692022
fax : 0493453499

Rapport N° 799/2017

Objet : constatation d'affiche d'enquête publique sur la Commune de Le Cannet

Pièces jointes :
planches photographiques

Nb Copie	Destinataires
2	Monsieur Alain CHERQUI Directeur de la Police Municipale
1	Archives Police Municipale

CHRONO PM N° 935/2017

M^{me} le Député-Maire OPJ

Dossier P.M.



A Le Cannet le jeudi 13 juillet 2017

RAPPORT DE CONSTATATION

En l'an deux mille dix-sept, le treize juillet

-- Nous soussigné(s), DELPLANG Christophe Brigadier-Chef Principal, CIARKA Stéphane Brigadier-Chef Principal --
-- Agent(s) de Police Judiciaire Adjoint(s) --
-- En résidence à la Police Municipale de Le Cannet --
-- Dûment assermentés et agréés par Monsieur le Procureur de la République --
-- Vu les articles 21 et suivants, D 15, 429 et 537 du Code de Procédure Pénale --
-- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et munis des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes --

--Ce jour, de patrouille de surveillance voie publique, sur nos motocyclettes de service sérigraphie « Police Municipale » ayant pour indicatifs radio BM3, BM2 et de patrouille sur l'ensemble de la Commune de Le Cannet, constatons comme suit : ----

--A **14h50**, de passage **Avenue de la Borde** à la hauteur de l'établissement à l'enseigne « LEADER PRICE », constatons l'affichage d'un AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE, concernant demande de déclaration d'intérêt général pour l'exécution de travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière à la demande de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (voir planche photographique) ----

--A **14h55**, de passage **Boulevard Jean Moulin** à la hauteur de l'intersection formée par l'avenue Michel Jourdan, face à l'établissement à l'enseigne « LEADER PRICE », constatons l'affichage d'un AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE, concernant demande de déclaration d'intérêt général pour l'exécution de travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière à la demande de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (voir planche photographique)----

--A **15h10**, de passage, **Impasse de Aubarède** face au Centre Technique Municipal, constatons l'affichage d'un AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE, concernant demande de déclaration d'intérêt général pour l'exécution de travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière à la demande de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (voir planche photographique) ----

--Rédigeons le présent rapport pour information ----

Agent rédacteur

DELPLANG Christophe
Brigadier-Chef Principal

Agent assistant

CIARKA Stéphane
Brigadier-Chef Principal









763 Chemin des Cabrières
06250 MOUGINS
Tél. : 04 92 92 22 22
fax : 04 92 92 57 29

Rapport N° 82/2017

Lieu : Avenue De L Aubarede - 06250
MOUGINS (France)

Affaire : CACPL

Objet : Affichage d'avis d'enquête publique

Natif :

/



RAPPORT DE CONSTATATION

En l'an deux mille dix-sept, le treize Juillet à onze heures et trois minutes,

--- Je soussigné(e), FUNEL Jean-Noel Chef de Service de Police Municipale Principal de 2e classe, ---
--- Assisté(e) de , ---
--- Agent(s) de police judiciaire adjoint, ---
--- En résidence à la Police Municipale de MOUGINS ---
--- Dûment assermenté(e) et agréé(e) par M. le Procureur de la République et M. le Préfet ---
--- Vu les articles 21/2°, 21-2, D15, 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale, ---
--- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---
--- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et muni(s) des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes ---

Saisine:

Le jeudi 13 juillet 2017, sommes requis par la Préfecture des Alpes-Maritimes par le biais de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins en vue de certifier l'apposition d'un avis d'enquête publique sur plusieurs points de la commune.

Constatations et mesures prises:

Conformément à l'article L123-3 du Code de l'Environnement et aux ordres reçus, nous nous sommes rendus sur les différents lieux définis par la CACPL et avons effectivement constaté la présence des affiches prises en photos (voir pièces jointes).

FUNEL Jean-Noel, Chef de Service de Police Municipale Principal de 2e classe à la ville de MOUGINS

Intervenants :

Destinataires :

Nb Copies	Destinataire
1	Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes
1	Monsieur le Maire
1	Monsieur le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité
1	Monsieur le Commissaire enquêteur
1	Monsieur le Directeur Général des services de la ville de MOUGINS
1	Monsieur le Directeur de la Police Municipale de MOUGINS
1	Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de MOUGINS
1	Archives PM

Date de clôture : Le 13/07/2017

Vu pour être transmis
(Cachet & Signature)



Planche photographique : Rapport 82/2017



Photo n°1: Affiche déchetterie



Photo n°2: Affiche école Saint Martin





Photo n°3: Affiche au pont romain



Photo n°4: Affiche Grand Frais



Photo n°5: Affiche Carrefour market Tournamy



Photo n°6: Affiche Val de Mougins



Photo n°7: Affiche Parking école des cabrières



Photo n°8: Affiche Saint Basile-Boulangerie le pain d'Olivier



Photo n°9: Affiche carrefour market du refuge



Photo n°10: Affiche Mairie annexe Aubarède



Photo n°11: Affiche au ponceau



**CANNES
PAYS DE
LÉRINS**

Communauté d'agglomération de
Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule,
Mougins et Théoule/Mer

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**Le Directeur Général des Services de la Communauté d’Agglomération
Cannes Pays de Lérins,**

CERTIFIE

Que l’avis d’enquête publique en date du 15 mai 2017, prescrivant l’ouverture d’une enquête publique préalable à déclaration d’intérêt général en vue de l’entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière- commune de Cannes, Le Cannet, Mougins a été affiché au format A2 sur les lieux proches de l’opération et visible depuis la voie publique du **24 Mai 2017 au 12 Juillet 2017 inclus.**

Fait à Cannes, le 18/07/2017 .

Le Directeur Général des Services,


Michel TANI

